

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC CONSULTATION PUBLIQUE

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement et le premier projet de règlement décrits ci-après :

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Lors d'une séance tenue le 13 juillet 2026, le conseil a adopté :
 - Le projet de règlement numéro **13-2026** modifiant le règlement de lotissement numéro 22-2024 afin de modifier certaines dispositions relatives à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou d'espaces naturels ;
 - Le premier projet de règlement numéro **15-2026** modifiant le règlement de zonage numéro 21-2024 afin de modifier certaines dispositions relatives à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou d'espaces naturels, aux usages additionnels, aux bâtiments accessoires, aux constructions accessoires, aux zones d'inondation, aux bâtiments et constructions dérogatoires protégés par droits acquis, à la grille des spécifications de la zone RF-04 et aux végétaux autorisés pour la revégétalisation de la rive ;
2. Une **assemblée publique de consultation aura lieu le 4 août 2026, à 19h00**. Au cours de cette assemblée, le maire ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de règlement et ce premier projet de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ces sujets. L'assemblée se tiendra à la salle du conseil située au 1371, rue du Centenaire à La Conception.
3. Le projet de règlement numéro 13-2026 ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire. Le premier projet de règlement 15-2026 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Certaines dispositions concernent l'ensemble du territoire et certaines dispositions concernent particulièrement les zones AF-01, AF-02, AF-03, AF-04, AF-05, AG-01, AG-02, AG-03, AG-04 et RF-04. L'illustration de ces zones peut être consultée au bureau de la Municipalité.

4. Ce projet de règlement et ce premier projet de règlement **peuvent être consultés** au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://municipalite.laconception.qc.ca/reglements-durbanisme/>.

Donné à La Conception, ce 14 juillet 2026.



Josiane Alarie
Directrice générale et
greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site de la Municipalité le 14 juillet 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 14 juillet 2026.



Josiane Alarie
Directrice générale
et greffière-trésorière